

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annances: la ligne... Réclames... Faits divers...

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Table with 2 columns: Date (21 DECEMBRE) and Amount (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts 5 0/0)

DEPECHEES COMMERCIALES

New-York, 22 décembre. Change sur Londres 4.85 1/2; change sur Paris 5.13 3/4

Havre, 22 décembre. Cotons: Ventes 1,200 b. Marché demandé modéré bien tenu.

Liverpool, 22 décembre. Cotons: Ventes 10,000 b. Marché partiellement 1/16 baisse, Manchester ferme.

New-York, 22 décembre. Cotons: 13 5/16. Recettes 10,800 b.

Liverpool, 22 décembre. Cotons: Ventes 10,000 b. Calmes, disponibles, soutenus livrables, faibles.

Havre, 22 décembre. Cotons: Ventes 1,500 b. Marché calme. New-York, 22 décembre. Recettes 108,000 b.

ROUBAIX 22 DECEMBRE 1875

Bulletin du jour

La séance d'hier à l'Assemblée a débuté par un speech de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. L'honorable président a déclaré qu'il n'avait pas entendu la veille les odieuses paroles prononcées par M. Naquet.

Après M. le duc Pasquier, M. l'amiral de Montaignac a pris la parole pour relever les allégations de M. Naquet. Mardi le député de Valenciennes avait produit plusieurs documents de la lecture

desquels il semblait ressortir que les déportés de la Nouvelle-Calédonie étaient soumis à d'injustes rigueurs. L'orateur avait même prononcé les mots de « question et de torture ».

M. de Montaignac a eu bientôt fait justice de ces accusations; il a prouvé, pièces en main, que les signataires des documents introduits dans le débat par M. Naquet n'existaient ni à Nouméa ni à l'île des Pins.

Pour tout dire, en un mot, les documents en question ont tout l'air d'avoir été fabriqués par M. Rochefort. Le débat sur les circonscriptions électorales continuera ce matin et le Sénat a été complété.

MM. l'amiral de Montaignac et le marquis de Malleville sont élus.

C'est, dit-on, à la réception de demain jeudi, que plusieurs sénateurs inamovibles avaient l'intention de se rendre pour exprimer au chef de l'Etat leurs sentiments de respect et de dévouement.

M. Léon de Malleville, qui a été nommé sénateur d'un des premiers tours de scrutin, et qu'il ne faut pas confondre avec M. le marquis de Malleville, nommé sénateur dans la séance d'hier, est très-dangereusement malade en ce moment.

Le marquis d'Harcourt est reparti avant-hier soir pour Londres. Hier, le vicomte de Gontant-Biron a quitté Paris. Il a été reçu avant-hier en audience de congé par M. le ministre des affaires étrangères.

Les membres du Congrès international du mètre se sont réunis avant-hier à Versailles. Ils ont, dans cette réunion, signé le protocole de la conférence et la convention qui en a été le résultat.

L'arsenal de La Fère est actuellement en pleine activité. D'après les ordres du ministre de la guerre, les ateliers doivent livrer chaque jour 800 projectiles à canons. Cette fabrication sera continuée jusqu'à complet approvisionnement de nos magasins militaires.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, les ateliers de timbres-poste annexés à la Monnaie de Paris seront fermés à la fin du mois: à partir du 1er janvier, l'entreprise sera confiée à la Banque de France, qui s'occupe en ce moment de réunir le matériel nécessaire.

Toutefois, nous croyons savoir qu'en raison du temps indispensable pour organiser le service, les timbres nouveau modèle ne pourront guère être mis en circulation avant les derniers jours du mois de janvier prochain.

Ce retard ne présente aucun inconvénient, dit la Patrie, et permettra

avant, comme si ma présence avait le malheur de vous déplaire. — Je croisai volontiers, au contraire, monsieur, que la mienne doit vous être particulièrement désagréable, répondit vivement M. Clavel.

— En quoi donc, s'il vous plaît? — En ce qu'elle peut vous rappeler certaine visite, au bureau des titres de la maison Rogerat que nous eûmes la fatalité de faire à peu de distance l'un de l'autre.

même à l'administration d'écouler le stock de timbres anciens, stock suffisant pour faire face à tous les besoins. On annonce que le prince Pierre Bonaparte vient de poser sa candidature en Corse pour la prochaine Assemblée.

Une dépêche de Vienne fait connaître l'audience accordée par M. le comte de Chambord à sir Munro Butler Johnston, membre du parlement d'Angleterre. A la suite de cette audience, l'honorable membre du parlement Anglais a adressé la lettre suivante à M. de Saint-Chéron: « Grand Hôtel, Vienne.

« Monsieur, Permettez-moi de vous remercier bien sincèrement de la lettre que vous avez bien voulu m'envoyer pour le comte de Chambord. Je reviens, en ce moment, d'une audience que son Altesse royale a daigné m'accorder, je crois un devoir, tout d'abord, de vous dire qu'il a parlé de vous, monsieur, avec une véritable affection, ainsi qu'avec émotion même de ses fidèles amis en France.

« Si, comme je vous l'ai dit, Monsieur, j'ai cru entrevoir, dans l'acte d'abdication de Son Altesse dont nous avons parlé, le cœur et le caractère d'un homme. J'avoue que, jusqu'à cette entrevue, je n'avais pas même soupçonné la haute portée de l'intelligence et de l'esprit de Son Altesse Royale. Grand Dieu! comme le monde se méprend souvent sur le compte des hommes et des choses! Si on savait généralement ce que voulait dire, dans l'esprit de Son Altesse, l'attachement à un drapeau, si on savait comme ses idées politiques sont justes, légales et droites, je ne désespérerais pas de voir cesser de notre temps le chaos dans les esprits et la confusion dans les idées politiques de nos jours.

« Si je pouvais espérer, Monsieur, que l'occasion s'offrirait de m'entretenir, encore une fois, sur ces sujets avec vous, cela me ferait un véritable plaisir.

« En attendant, je vous prie, Monsieur, de me permettre de me dire, avec l'expression de mon plus grand dévouement, votre respectueux et très fidèle serviteur.

« MONRO BURLER JOHNSTON. »

LETTRE DE PARIS

Paris, mardi 21 décembre. Le scrutin d'hier a été sans résultat: bien que le nombre des votants eût diminué on n'a pas pu mieux s'entendre, et les deux députés qui ont réuni le plus de voix sont MM. de Montaignac, ministre de la marine, et M. L. de Malleville, ami personnel de M. Thiers, son premier compère, celui qui lui servit de truchement avec les radicaux quand l'Assemblée était réunie à Bordeaux.

M. le duc Decazes ne vient que le 3e avec 156 voix. Il n'est pas probable qu'il soit élu. Mais, en vérité, nous sommes tout surpris qu'on puisse prétendre que cette non-élection du ministre des affaires étrangères doive diminuer son prestige personnel devant les puissances de l'Europe. Est-ce parce qu'il serait devenu, de par un vote de l'Assemblée, le collègue de quelques honorables médiocrités, qui jouiraient d'un nouvel ascendant? Nous n'en croyons rien, et nous avouons ne reconnaître aucune illustration nouvelle aux Ernest Picard, aux

Lucien semblait avoir le délire. — Voilà un homme ivre, là-bas, dit le chef de train en remontant à son poste. — Allons donc, messieurs, en voiture! en voiture, cria l'employé pour la quatrième fois.

Le cerveau de Lucien paraissait prêt d'éclater. Pourquoi? Il ne savait au juste; tout lui était une ironie cruelle ou une bravade dangereuse, depuis cette femme qui dédaignait de lui répondre jusqu'à cet imprudent qui lui rappelait les hontes de son passé.

Ce passé, Gontran le connaissait donc? Et par qui pouvait-il en être instruit, si ce n'était par Odette? Un soupçon brutal, indigne d'une conscience droite, l'étreignit pour la seconde fois en trois minutes.

— Ainsi, balbutia-t-il avec une fureur qui ébranlait sa voix, elle vous prenait pour confident? — Monsieur, vous êtes un misérable! dit Gontran en oubliant aussi sa réserve hautaine.

Lucien se retourna comme une bête fauve. On eût dit, à voir le bouleversement de ses traits et la contraction de ses lèvres, qu'il allait s'élançer, dévorer, déchirer.

— Ils sont tous dit philosophiquement l'employé, qui renouait à sa

littre, aux Théry, aux Lorgeril, aux Denormandie que des ranouces parlementaires ont transformés en pères-consorts. La crise ministérielle dure toujours, mais elle n'aura pas d'issue avant que le dernier combat se soit livré entre le gouvernement et l'opposition. A quoi bon annoncer un remaniement partiel du cabinet, fût-il réduit à la retraite d'un seul ministre, si dans deux ou trois jours, à la suite des débats publics, il doit s'opérer un remaniement plus considérable du cabinet. On a donc décidé d'attendre que la chambre en ait fini avec la loi sur la presse, la loi de l'Etat de siège et la loi des circonscriptions électorales. Ou bien M. Léon Say se retirera seul, ou bien il sera accompagné dans sa retraite de M. Dufaure, de M. Wallon.

Quelques personnes prétendent même que M. Léon Say gardera son portefeuille; tout est possible. En tout cas, ce qui est certain, c'est que M. Buffet possède plus que jamais toute la confiance du maréchal et qu'il conservera la vice-présidence du Conseil.

« Ce parle beaucoup d'une correspondance du Times, qui conserve le privilège des indiscrétions politiques. L'auteur de cette lettre prétend avoir reçu les confidences de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui lui aurait dit: « Il faut que le pays le sache, nos espérances sont personnifiées dans un seul homme, le duc d'Aumale. Nous voulons que le pays sache que nous nous efforçons de porter le duc d'Aumale à la magistrature suprême de la République le jour où, par la conséquence naturelle des lois constitutionnelles, le poste sera devenu vacant. »

A vrai dire ce secret est un peu le secret de Polichinelle. On sait depuis longtemps que la fraction orléaniste, dont M. d'Audiffret-Pasquier est le chef, fit avorter tous les projets de Restauration en 1873, et qu'elle vint à placer au pouvoir le duc d'Aumale, qui se trouverait chargé d'en écarter tout compétiteur républicain ou impérialiste jusqu'à la mort du comte de Chambord. En même temps que le Times apportait à Paris ces prétendues révélations, le Journal de Paris, organe officiel des princes, publiait un article qui vise aux allures d'un manifeste, ou qui, tout au moins, cherche à poser la candidature du parti orléaniste devant le pays; c'est ainsi qu'il dit: « L'orléanisme n'est pas seulement un parti; c'est un idéal de gouvernement. »

Il faut en conclure que le Journal de Paris a cessé d'être l'organe de M. le comte de Paris a cessé de reconnaître l'autorité de M. le comte de Chambord. Quelques personnes trouvent que les orléanistes se sont un peu trop hâtés de « jeter le masque » suivant l'expression du Times, après l'éclatante défaite parlementaire qu'ils viennent de subir. L'élection de M. d'Audiffret-Pasquier comme sénateur aurait-elle donc tourné la tête du noble duc au point de lui faire croire qu'il va être l'arbitre de nos destinées? Nous engageons le noble duc à attendre le résultat des prochaines élections.

Le Journal le Monde a publié récemment une série d'articles extrêmement intéressants sur la Course maritime par M. Emile Carron, député de l'Ille-et-Vilaine. Ces articles justement remarqués viennent d'être réunis en brochure publiée à la librairie maritime d'Arthur

Bertrand, et nous saisissons cette occasion d'en recommander vivement la lecture. La question traitée par l'honorable député est des plus dignes d'intérêt; il n'est point de Français soucieux de la sécurité et de l'avenir de son pays qui ne lui doive une sérieuse attention.

P.-S. Une dépêche de Versailles nous annonce que MM. de Montaignac et de Malleville ont été élus sénateurs hier. Un incident s'est produit au début de la séance. Le président a protesté contre quelques-unes des paroles prononcées hier par M. Naquet.

De l'avis de tout le monde, la proposition d'amnistie soutenue par MM. Naquet, Périn et Lepère n'est qu'une simple manœuvre électorale. Ces messieurs savaient très-bien quel sort attendait leurs réclamations; mais ils tenaient à se recommander aux frères et amis.

ASSEMBLEE NATIONALE Séance du 21 décembre. La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

M. Lamy, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le président proteste avec la plus grande énergie contre les paroles prononcées hier par M. Naquet et que le tumulte ne lui a pas permis d'entendre. Ces paroles sont un outrage pour l'héroïsme de ceux qui ont péri en défendant la société. (Vive approbation.)

Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux sénateurs. Il y est procédé.

Le scrutin est fermé à deux heures et demie. M. le ministre de la marine dit qu'il est de son devoir de protester contre les allégations et les documents portés hier à la tribune et qui sont autant de calomnies. (Très-bien.) L'administration ne peut laisser livrer à l'insulte les fonctionnaires dévoués de la marine.

C'est que la main venait de s'ouvrir sous un cahot et le corps avait roulé sur les rails. — Le train tout entier passa... Cependant les cris des voyageurs avaient été entendus, la machine diminuait son allure, et bientôt le train s'arrêta.

Les employés s'élançèrent sur la voie et la parcoururent au pas de course. A deux cents mètres en arrière gisait une masse informe, une sorte de bouillie sanglante, quelque chose d'horrible et de terrifiant.

Beaucoup de voyageurs étaient descendus et s'approchèrent, à leur tête Odette, blanche comme un suaire. Quand elle fut à quelques pas du cadavre, une femme compatissante dut étendre les bras pour la soutenir.

Mais c'était en haut qu'elle puisait sa vaillance. A ce moment, venant de Croissey, arrivait sur le lieu de l'accident une locomotive et un tender, sur lequel plusieurs personnes étaient montées. Le chef de gare de Croissey, témoin impuissant du malheur qui se préparait, avait aussitôt organisé une machine de secours qui apportait un médecin, un gendarme et lui-même.

Gontran s'y trouvait aussi. Demeuré sur la voie après la brutale agression de Lucien et consterné

par l'épilogue hideux de ce petit drame intime, il avait poursuivi le train en marche de ses cris inutiles. — Vite, un tender, avait crié le chef de gare. — J'y monte! dit résolument Gontran.

Etil le fit sans plus d'autorisation. Quand la locomotive stoppa près du funèbre groupe, Gontran fut le premier descendu.

La première stupeur était passée parmi les employés du chemin de fer, gens pratiques, gravement compromis par l'accident, mais contraints de se hâter pour ne pas en causer d'autres en laissant le train longtemps immobile sur la voie.

— Messieurs, dit le chef de train, ce cadavre est celui d'un voyageur qui n'était peut-être point seul ici de sa famille; qui le réclame? Deux voix dir ent en même temps: — Moi.

Odette et Gontran s'étaient avancés à la fois vers la triste dépouille. Le jeune homme la regarda d'un air suppliant, et à voix basse: — Je vous en supplie, laissez-moi vous épargner cet affreux spectacle. Messieurs, cet infortuné était mon parent.

Odette le remercia du geste.

La prétendue page, arrachée à mes registres de la Nouvelle-Calédonie, a été adressée au ministre de la marine par l'auteur de la Lanterne, avec une lettre en date du 21 août 1875. Cette lettre annonçait que tous les journaux d'Europe recevraient une copie de ce document, et attribuait au ministre la responsabilité des crimes commis au nom de l'ordre.

Or, les signataires sont fausses et ne répondent à aucun nom connu à la Nouvelle-Calédonie. (Exclamations.) Quant à l'individu dont on a parlé et dont on a annoncé la mort, il a été condamné pour une soustraction frauduleuse, et aux dernières nouvelles il était en bonne santé.

Il n'est pas exact que l'administration ait enlevé aux condamnés tout moyen de travail et les ait astreints à un travail public. Elle fait au contraire tous ses efforts pour que le travail personnel soit organisé dans les meilleures conditions possibles.

L'administration sait aussi bien que qu'elle ce soit ce qui se passe à la Nouvelle-Calédonie; elle a le droit de lire toutes les correspondances qui y sont envoyées et qui y viennent; elle sera en mesure de répondre à M. Périn quand il appellera son dossier. (Très-bien! très-bien!)

M. Périn dit qu'il est prêt à discuter la question si l'Assemblée le désire, et qu'il apportera des documents prouvant que les déportés ne sont pas satisfaits de leur sort. (Rires.) Si toutes les correspondances passent par les mains du ministre, il doit savoir que des plaintes très-graves et très-fondées ont été faites.

L'orateur engage le ministre à faire une enquête sérieuse sur la situation des déportés. L'incident est clos. Le scrutin est proclamé à 3 heures 45 m.

La majorité absolue est de 305 voix. Sont élus: MM. de Montaignac 322 De Malleville 308

M. Vinot dépose un amendement tendant au rétablissement des circonscriptions électorales proposées par M. Batbie en ce qui concerne la Haute-Loire. Le scrutin est demandé. La gauche propose l'appel nominal. Le président consulte l'Assemblée.

Après deux épreuves douteuses, il est procédé à un pointage. M. de Clerg fait appel à la loyauté de l'Assemblée et fait remarquer qu'il y a un grand nombre d'absents.

M. le Royer dit que la loyauté consiste à ne pas faire voter les absents sur un question si spéciale. Il déclare que la gauche demandera le scrutin secret si l'appel nominal n'est pas accordé. Plusieurs membres demandent que la discussion soit remise à demain.

L'Assemblée, après une épreuve douteuse, renvoi la discussion à demain. L'appel nominal est repoussé par 367 voix contre 303. La séance est levée à 6 h. 25.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 23 DECEMBRE 1875.

— 47 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENREUX.

XXIV (Suite)

Les deux cousins se mesurèrent du regard avec une colère soudaine; souvenirs mal éteints, honte rétrospective, soupçons inavouables: il y avait toutes ces choses et d'autres encore dans la flamme de leurs prunelles.

— Lucien prend d'Odette! qui disait, ne l'avoir point revu depuis deux années! pensa Gontran. — Gontran dans le même train qu'Odette dont le voyage à Bréneroy paraissait peu naturel! pensa Lucien.

L'un fit un mouvement tout instinctif pour escalader la portière; l'autre, un geste non moins brusque pour descendre du wagon. Lucien sauta sur la voie sans avoir détourné les yeux de Gontran.

Odette, enfoncée dans un angle, les yeux clos par la terreur, l'âme envolée vers d'autres sphères, n'avait rien vu, rien entendu. — Monsieur, dit brutalement Lucien, vous vous êtes exclamé en m'aperce-

BULLETIN ECONOMIQUE

Nomenclature des nouveaux brevets intéressant l'industrie lainière. — 108994, 22 juillet. Mennons. Système de tendeur régulateur pour les courtoises, chaînes ou bandes de transmission.

108935, 29 juillet. Tapissier fils et Debry. Perfectionnements aux battant brocheur à double rangée de navettes superposées. 108962, 26 juillet. Mornard. Procédé d'im-